



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Financement des mesures de revalorisation salariale des sages femmes

Question écrite n° 43109

Texte de la question

M. Damien Pichereau interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les annonces concernant la revalorisation salariale des sages-femmes. Les sages-femmes françaises sont les mieux formées d'Europe, mais malgré tout restent dans la fourchette basse des rémunérations : aussi cette annonce de la revalorisation de 500 euros nets mensuels est évidemment la bienvenue. Néanmoins, il s'interroge sur le financement de cette mesure : en effet, il est à craindre que si le financement devait peser sur les établissements, cela pourrait avoir pour conséquence des fermetures de lits en obstétrique, ce qui dégraderait considérablement à la fois le service pour les patientes mais aussi les conditions de travail pour les professionnels. Aussi, il voudrait connaître le mécanisme de financement de cette mesure et les garanties que peut apporter le Gouvernement quant aux conditions de travail de ces professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Damien Pichereau](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43109

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 février 2022

Question publiée au JO le : [14 décembre 2021](#), page 8801

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)